

L'an Session Extraordinaire Du Conseil Du 16^e Juin 1876.
 Délibération portant approbation de plans et devis de Maison d'École Dressés
 par M. Grélaud.

Le mardi huit cent soixante-seize et le seize du mois juillet à huit
 heures du matin le conseil réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations
 sous la présidence de M. Le Maire.

Et avait présents M. M.

M. Maurice Le Maire après avoir constaté que la majorité est atteinte
 nombre a ouvert la séance et a exposé le plan Dressé par M. Grélaud
 relatif à la construction d'une maison d'École conformément à la
 délibération du 9 juillet dernier
 Le conseil -

Sur le plan et le devis joint et objet
 Considérant la nécessité pour la commune de combler l'absence
 d'une école à Mont-considerant avec l'état présent de ses affaires
 Après en avoir délibéré

Adopté comme renfermant ce qu'il désire le plan Dressé par

D'acte dressé par M. Galand et recommandé au commandant
Cambiers à l'Administration pour qu'un secours efficace lui
soit promptement accordé

Etat
chaudronniers

Fait et délibéré en Maire de Cambiers le 10^{me} juillet
mil huit cent soixante seize

Meris Cifrestes Sic. Bouye
Daland de Lasnaud Brot Thomas Berisijj

Beineix,

2^e Délibération

portant vote approbatif des réparaitions à faire au presbytère

Et ainsi présent M. M.

Le conseil - après en avoir délibéré -

Considérant que les servitudes du presbytère tombent en ruine
et qu'il est urgent de les relever, considérant aussi que le local
d'habitation est insuffisant

Avec le vœu à l'unanimité qu'il soit pris des mesures
nécessaires pour les réparations desdits et d'ajust et autres
M. le Maire a fait dresser les plans et devis nécessaires à cet effet
et charge M. Galand secrétaire de la Maire de faire les
plans et devis dont il s'agit -

Fait et délibéré en Maire de Cambiers le 10^{me} juillet
mil huit cent soixante seize

Daland de Lasnaud Meris Cifrestes Sic. Bouye
Beineix Berisijj

Session Extraordinaire du 17. juillet 1876.

Procès verbal de la résolution du conseil tenu par M. Le Maire

Le 17. juillet 1876.
 Son Excellence Monsieur le Maire de Comblains.
 Cent cinquante ans ont couru le Conseil et le plus haut intérêt pour
 l'édifice sur la transaction proposée par M. De Launoy, Maître de Comblains
 et relative aux procès pendans. Sur le Commun et le sein de M. Le Maire. Mais
 le conseil après un avis délibéré n'a pris aucune résolution d'adopter
 de tout quoi nous avons dressé procès verbal, que nous avons signé
 Derix

Je soussigné, chargé par le conseil et Monsieur Le Maire de faire
 les devis et les plans nécessaires aux réparations du presbytère de Comblains
 me trouvant dans l'impossibilité d'accomplir ce travail actuellement,
 J'adhère au 17. juillet 1876.
 Derix

Monsieur Le Maire de Comblains. J'adhère au 16. juillet
 de la déclaration et devis relatifs et relatifs aux plans et devis
 à dresser pour le travail du presbytère.

En témoins de Comblains le 17. juillet 1876.

Le Maire
 Derix

Moté de La Préfecture sur le procès verbal ci-dessus:
 " publiés sont les membres présents?
 " M. Le Maire doit être indiqué
 " Il faut également dire s'ils ont refusé de signer, ou non, et en quel sens.
 " Tout ce qui suit formera la suite.

« Les membres du conseil ne se sont pas réunis en nombre suffisant
« pour délibérer. La Douanes a été convoquée sans succès à Paris le 17
« puis l'intervalle. Selon l'article 17 de la loi du 20 février 1855.